

**N° 23/6.18**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 210'000.00 POUR L'ABATTAGE DE 32 MARRONNIERS ET LA PLANTATION DE 33 MARRONNIERS SUR LES QUAIS DU MONT-BLANC ET JEAN-LOUIS LOCHMANN**

---



**Infrastructures et gestion urbaine**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 6 juin 2018.**

**Première séance de commission : mercredi 13 juin 2018 à 18h30, en Salle des Commissions, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

**Détermination de la Commission des finances : NON**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>OBJET DU PRÉAVIS .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>HISTORIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>PLANNING GÉNÉRAL .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS .....</b>	<b>6</b>
	6.1 Coûts et utilisation du fonds de réserve .....	6
	6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	7
	6.3 Tableau financier.....	7
<b>7</b>	<b>ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

L'état sanitaire des arbres ornant les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann nécessite l'abattage de ceux-ci pour des raisons sécuritaires. Ainsi, il sera procédé à l'arrachage des 32 marronniers qui se verront remplacés par 33 arbres de la même espèce, l'un ayant déjà dû être abattu précédemment.

Les surfaces situées sous les arbres seront remises en état et un réseau d'arrosage automatique sera installé.

Aucun montant ne figure au plan des dépenses d'investissement.

Initialement une somme était prévue au budget de fonctionnement mais au vu de l'impact visuel et de l'ampleur des travaux, la Municipalité a décidé de passer cette dépense par voie de préavis. Cette intervention tient compte de la réalisation d'un futur parking sous les quais.

## 2 PRÉAMBULE

Une inspection générale des arbres situés sur le domaine public et privé de la Ville est organisée chaque année. Celle-ci permet de déterminer les arbres nécessitant une intervention pour des raisons sanitaires et/ou sécuritaires.

Une attention particulière a été portée, en 2017, sur les marronniers des quais car il avait déjà fallu, en cours d'année, couper des branches charpentières devenues sèches et qui risquaient de tomber sur les usagers.

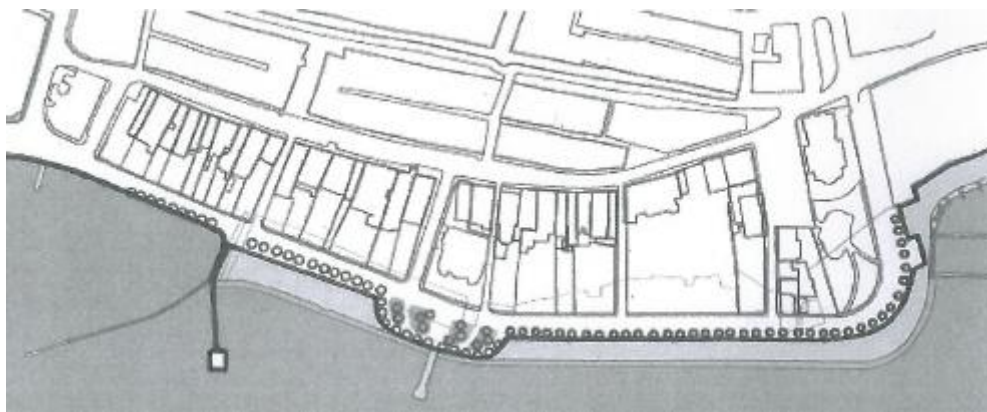
Il s'est avéré, lors de cette inspection, que trente-deux marronniers sur les 89 plantés sur les quais étaient dépérissants et/ou dangereux et qu'il fallait prévoir rapidement leur abattage.

La mise à l'enquête aux piliers publics pour cette opération s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2018, séparément des autres demandes d'abattages communaux en raison du caractère spécifique et important de cette intervention. Il est à relever qu'aucune observation ou opposition n'a été formulée dans les délais légaux, la Municipalité a ainsi délivré l'autorisation pour ces abattages, en date du 23 avril 2018.

Afin de conserver notre patrimoine arboré, une plantation compensatoire sera réalisée, cet automne, afin de conserver le caractère de nos quais.

## 3 HISTORIQUE

Les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann ont été aménagés en plusieurs étapes et le plan ci-dessous en donne un aperçu.



*Vue en plan, l'histoire de l'évolution des quais. En gris, les nouveaux quais après 1900.*

La position de l'alignement des marronniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann n'a pas été modifiée à cette époque (vers 1900), mais a été complétée côté Ouest, ainsi que vers le Temple, au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Les gabarits sont restés les mêmes et les remplacements au cours de ces dernières années sont réalisés en respectant l'aménagement des quais et en taillant les arbres en forme de plateaux. Cette taille a certainement été réalisée afin de préserver le droit de vue des propriétaires riverains suite à l'aménagement du quai Jean-Louis Lochmann gagné sur le lac.



*Ambiance le long des quais et alignement de marronniers aux environs de 1920  
(photo d'archives communales).*

Le quai du Mont-Blanc a peu changé au fil des ans, ce qui n'est pas le cas du quai Jean-Louis Lochmann. Ce dernier doit son nom à un donateur allemand, nommé professeur de gymnastique à Morges en 1862 qui a généreusement financé sa réalisation. La construction du quai débuta en 1885 et les travaux se terminèrent en 1890. Des aménagements tels que la création de surfaces herbeuses et des jardinières le long du lac ont été réalisées par la suite au XX<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1970, les quais n'ont plus subi de modification notable et sont restés tels qu'ils nous apparaissent aujourd'hui.



#### 4 ASPECT TECHNIQUE

Le plan ci-dessous présente avec une croix, les arbres qui sont à remplacer après abattage, avec un triangle un emplacement vide qui doit être comblé afin de respecter les alignements et avec des ronds les arbres qui peuvent être maintenus car sains.



*Plan de situation des plantations*

Au vu du nombre et de l'impact visuel résultant de la suppression de 32 marronniers, une réflexion d'ensemble a été opérée. Cette étude englobait aussi bien le choix des essences que le mode de remplacement, ceci afin de tenir compte également de l'évolution des modes du trafic sur les quais ainsi que du projet de parking sous les quais.



Après concertation au sein des services communaux, il a été décidé de remplacer les marronniers à l'identique et de ne pas se tourner vers d'autres essences.

Cette option permet de diminuer les coûts en raison du seul remplacement des arbres malades et dangereux. Elle permet aussi de ne pas hypothéquer l'avenir pour un nouveau concept d'aménagement en effectuant une plantation qui pourrait être déplacée en fonction des futures réalisations.

Suite à la délivrance de l'autorisation d'abattage par la Municipalité, les arbres ont été sécurisés, et pour ceux présentant un trop grand danger, abattus ce printemps.

Des réductions de couronne seront effectuées en cours d'année si nécessaire, pour garantir la sécurité. Les derniers abattages et arrachage des souches seront réalisés cet automne.

La préparation des fosses de plantation avec un volume minimum de 4 m<sup>3</sup>, sera suivie par le remplacement du substrat et de la plantation, ainsi que par la pose d'un réseau d'arrosage automatique pour favoriser la reprise et permettre de procéder à une transplantation plus facilement le moment voulu.

Une remise en état de la surface sur le pourtour des fosses avec des pavés sur le quai du Mont-Blanc et un ensemencement avec de la végétation extensive sous les arbres du quai Jean-Louis Lochmann sont prévues.

Après quatre ans, un cernage (coupe des racines) des arbres replantés sur la zone du futur parking souterrain sera effectué afin de garantir leur transplantation.

## 5 PLANNING GÉNÉRAL

Depuis ce printemps, les arbres sont abattus, élagués et/ou rabattus de telle façon que la sécurité des usagers soit assurée.

Les nouveaux arbres seront sélectionnés en pépinières et réservés dès cet été, afin de disposer de végétaux uniformes et de qualité.

La plantation compensatoire et les travaux qui l'accompagne seront réalisés dès l'obtention du crédit par le Conseil communal.

Selon les conditions météorologiques, la remise en état des surfaces pourrait être décalée au printemps de l'année suivante.

## 6 ASPECTS FINANCIERS

### 6.1 Coûts et utilisation du fonds de réserve

Installation de chantier	bloc		CHF	5'000.00
Abattages, arrachages, évacuation	32	700.00	CHF	22'400.00
Fourniture des arbres (Marronniers)	33	900.00	CHF	29'700.00
Préparation fosses, génie civil	14	3'500.00	CHF	49'000.00
Préparation fosses, fourniture et mise en place substrat	19	1'600.00	CHF	30'400.00
Plantation des arbres	33	650.00	CHF	21'450.00
Pose d'un réseau d'arrosage automatique	bloc		CHF	22'000.00
Remise en état et mise en place grave et finition	bloc		CHF	15'000.00
Divers et imprévus	bloc		CHF	15'000.00

**Total TTC**

**CHF 209'950.00**

Arrondi TTC

CHF 210'000.00

Un montant de CHF 50'000.00 sera prélevé dans le fonds de réserve N° 9282.10 « Remplacement des arbres » qui s'élève à CHF 80'226.90.

## 6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les nouvelles plantations n'occasionneront pas de charges annuelles d'exploitation supplémentaires. Le cernage des arbres devant être transplantés entrainera un coût global de CHF 3'000.00 dans 4 ans.

## 6.3 Tableau financier

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
Dépenses	210'000	200'000	10'000			
Subventions, participations ou autres	-	-				
Utilisation fonds	50'000	50'000				
<b>Total investissements</b>	<b>160'000</b>	<b>150'000</b>	<b>10'000</b>			

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclage du préavis	2019
Taux d'intérêt au 31.12.2017	1.87%

	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
<b>Charge d'intérêts</b>	2'160	2'160	2'160	2'160	2'160
<b>Charge d'amortissement</b>	-	16'000	16'000	16'000	16'000
<b>Autres charges</b>					
<b>Recettes</b>					
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2'160</b>	<b>18'160</b>	<b>18'160</b>	<b>18'160</b>	<b>18'160</b>

## 7 ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'arborisation des quais fait partie intégrante de notre patrimoine et sa conservation est l'un des objectifs de notre ville pour offrir des endroits de délasserment où il fait bon vivre.

De la verdure en milieu urbain est un atout au niveau économique en attirant un grand nombre de visiteurs sur les quais et dans les parcs à la belle saison.

Sous un arbre, la température est moins étouffante en été, raison pour laquelle, en période de canicule, bien des personnes profitent de son ombrage.

Les arbres produisent de l'oxygène tout en réduisant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et captent également une partie des fines particules en suspension dans l'air.

## 8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann,
2. de prélever le montant de CHF 50'000.00 du fonds de réserve N° 9282.10 « Remplacement des arbres »,
3. de dire que le solde sera amorti en dix ans, soit CHF 16'000.00 par année dès 2019.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella